



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 15.347

DECISION

***Concernant la fixation de tarifs
de la Salle de Spectacles de ROYAN
=°=°=°=°=***

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 17 juillet 2014 (DC N°14/222) concernant la fixation de tarifs de la Salle de Spectacles de ROYAN, rendue exécutoire le 22 juillet 2014,

. Vu la décision en date du 05 août 2014 (DC N°14/241) concernant la fixation de tarifs de la Salle de Spectacles de ROYAN (Connaissance du Monde), rendue exécutoire le 18 août 2014,

DECIDE

- de compléter la décision DC N°14/222, comme suit :

	Saison 2014/2015	
	<i>Catégorie 1 (coût spectacle > 5000 €)</i>	<i>Catégorie 2 (coût spectacle < 5000 €)</i>
Plein tarif	18,50 € (couleur orange)	15,50 € (couleur saumon)
Bravissimo	13,00 € (couleur bleue)	10,50 € (couleur jaune)
CCAS, Créa, Comités d'Entreprise, handicapés	15,50 € (couleur saumon)	13,00 € (couleur bleue)
Scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi	3,50 € (couleur vert)	3,50 € (couleur vert)
CAREL, Amicale du personnel, associations théâtrales	10,50 € (couleur jaune)	5,50 € (couleur rouge)

- de compléter la décision DC N°14/241, comme suit :

- Tarif normal 8,00 € (couleur rose)
- Tarif réduit 7,00 € (couleur violet)
- Tarif spécial 5,50 € (couleur rouge)
- Tarif étudiant et chômeur 3,50 € (couleur vert)
- Enfant gratuit (jusqu'à 12 ans accompagné d'un adulte)

-d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 313 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 juillet 2015

Fait à ROYAN, le 16 juillet 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO